

2012_B164

OBJET : Promotion du territoire - Achats de places - Festival International d'art lyrique d'Aix-en-Provence

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 MAI 2012

Rapporteur : Georges Cristiani

Thématique : Promotion du Territoire

**Objet : Achat de places – Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport propose l'achat de 200 places au Festival International d'Art Lyrique (au titre des articles 28 et 35 II al.8 du Code des marchés publics) lors d'une soirée protocolaire CPA, conjointe avec la Ville d'Aix-en-Provence, pour un montant de 28 000,00 € TTC

Exposé des motifs :

Il vous est proposé l'achat de 200 places au Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence afin de promouvoir son territoire lors de l'organisation d'une soirée protocolaire le 11 juillet 2012.

Objectif de cette opération :

Événement de prestige international, le Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence est l'occasion d'une promotion exceptionnelle du territoire et de l'image du Pays d'Aix auprès des personnalités du monde institutionnel, économique, culturel et social.

En association avec la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix souhaite, comme les années précédentes, organiser une soirée protocolaire le 11 juillet 2012, lors de la représentation de La finta giardiniera à l'amphithéâtre du Grand Saint-Jean.

Dans ce cadre, la Communauté du Pays d'Aix se porte acquéreur de :
- 200 places de catégorie 1 à 140,00 €
soit un total de 28 000,00 € TTC.

La Communauté du Pays d'Aix a en outre négocié avec l'organisateur la mise à disposition d'un « carré VIP central », dans l'enceinte de l'amphithéâtre, pour l'accueil des personnalités. Un espace d'accueil privilégié dans le parc a également été consenti.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU les articles 28 et 35 II al. 8 du Code des marchés publics,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cet achat de prestations d'un montant de 28 000,00 € TTC au Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence sous la forme d'un marché à procédure adaptée avec l'Association du Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence qui détient l'exclusivité de la manifestation ;
- **DIRE** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction de la Communication, sur la ligne 023-611 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Promotion du territoire - Achats de places - Festival International d'art lyrique d'Aix-en-Provence

Contre : BOULAN Michel

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à la majorité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 MAI 2012